

Corrigendum

Veillez noter qu'un paragraphe a été rajouté dans l'avant-propos de la publication (p. 4) qui se lit dorénavant comme suit :

Avant-propos

Les émigrés sont souvent considérés comme une perte pour leur pays d'origine, mais ils peuvent aussi jouer un rôle important pour la promotion du commerce et du développement économique, notamment en raison des compétences et du réseau qu'ils ont acquis à l'étranger. S'ils choisissent de revenir, leur réintégration sur le marché du travail et dans la société sera facilitée par le fait qu'ils parlent la langue locale, qu'ils détiennent du capital social spécifique et qu'ils possèdent des qualifications reconnues localement.

S'appuyer sur les ressources humaines des émigrants nécessite cependant de maintenir des liens avec eux et de mener des politiques adaptées aux besoins spécifiques de chaque communauté expatriée. Cela implique, comme condition préalable, d'être en mesure d'identifier précisément où, quand et pourquoi les individus ont émigré, leurs caractéristiques sociodémographiques et leurs compétences, ainsi que de bien comprendre la dynamique du phénomène migratoire et des aspirations des émigrés.

Les systèmes statistiques dans les pays d'origine sont généralement mal équipés pour entreprendre cet exercice d'observation. Il est donc utile, voire nécessaire, de construire un système d'information directement à partir de sources de données des pays de destination. Cet exercice est particulièrement difficile car cela implique de collecter des données, à partir de définitions et de concepts comparables, pour un grand nombre de pays à travers lesquels les émigrés sont dispersés. La base de données de l'OCDE sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC), qui regroupe les données de recensement et les données d'enquête, permet d'identifier à travers le temps, les individus selon leur pays de naissance, leur niveau d'éducation et leur situation sur le marché du travail. Cette base de données est un outil puissant pour entreprendre cet exercice de cartographie, en particulier lorsqu'il est complété par des sources nationales disponibles (par exemple des données consulaires, des enquêtes spécifiques, ou bien des analyses de réseaux sociaux) et de nombreuses autres sources de données internationales.

Cette série de rapports par pays intitulée « Talents à l'étranger » vise à fournir une image précise, actualisée et dynamique des diasporas par pays d'origine. Sur cette base, et grâce aux expériences accumulées en matière de mobilisation des diasporas, il est possible de formuler des recommandations en termes de politiques publiques afin de renforcer les liens avec les

émigrés et de mobiliser leurs compétences au profit du développement économique dans leur pays d'origine.

Le second volume de cette série se concentre sur le Maroc. Ces dernières années, le Maroc connaît un développement économique rapide et profond. Compte tenu de l'émigration massive de la population marocaine au XX^e siècle et de l'émergence de besoins de main-d'œuvre, les autorités marocaines cherchent à mieux connaître ce vivier de talents installé à l'étranger. Cette étude a été commandée par le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, ainsi qu'Expertise France dans le cadre du projet Sharaka, financé par la Commission européenne et cofinancé par la France et les Pays-Bas.

Le projet SHARAKA s'inscrit dans le cadre du Partenariat pour la Mobilité, signé en juin 2013 entre le Maroc, l'Union européenne et neuf États membres de l'Union européenne (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède et Royaume-Uni). Le Partenariat pour la Mobilité propose un cadre de dialogue et de coopération euro-marocain privilégié, couvrant un large champ de thématiques d'intérêt commun liées à la migration – reflétant les quatre piliers de l'Approche globale sur la Migration et la Mobilité. SHARAKA ambitionne d'accompagner les politiques marocaines en matière de migration, de développement et de mobilité par une coopération renforcée entre administrations européennes et marocaines. L'objectif est d'optimiser les effets bénéfiques de la migration, tant pour le Maroc que pour l'Union européenne. SHARAKA mobilise une expertise issue des sept États membres partenaires en réponse aux besoins des institutions marocaines.

L'analyse approfondie de la diaspora marocaine présentée dans cette publication de l'OCDE permet de déterminer le potentiel économique des émigrés. Combien y a-t-il d'émigrés, et où se trouvent-ils ? Sont-ils en âge de travailler, et quel est leur niveau d'éducation ? Quelles sont les évolutions récentes de leur nombre et leur profil socio-économique ? Dans quelle mesure participent-ils au marché du travail du pays d'accueil et quelles professions occupent-ils ? Quelle est leur motivation pour émigrer, et quels sont ceux qui reviennent ? Comment contribuent-ils au développement économique du Maroc ?